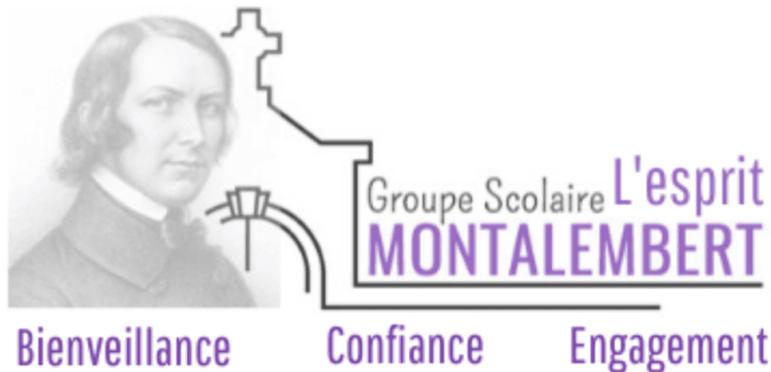


CHARTRE EPS DU LYCEE MONTALEMBERT



L'EPS a pour finalité de former par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire.

Cinq objectifs :

- Développer sa motricité
- Savoir se préparer et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif
- Construire durablement sa santé
- Accéder à un patrimoine culturel

Tout cela ne peut se faire sans le respect de certaines règles. Vous les trouverez ci-après ainsi que quelques informations supplémentaires. Nous tenons tout d'abord à rappeler aux élèves et parents que PRONOTE est un outil de communication privilégié (notes, devoirs à faire, contenu des cours, observations, oublis de tenues, communication parents-profs...). Vous devez le consulter régulièrement.

1) Assiduité et retards

- Les élèves sont tenus d'être ponctuels comme à chaque heure de cours. Les horaires sont précisés sur l'emploi du temps. En cas de retard, l'élève sera accepté en cours (si cours à l'extérieur du lycée) mais devra impérativement régulariser sa situation auprès de la vie scolaire dès son retour. Si le cours d'EPS a lieu au gymnase du lycée, l'élève en retard devra se présenter auprès de l'enseignant muni d'un billet de retard. Sans ce billet, il ne sera pas accepté en cours et renvoyé vers la vie scolaire.
- L'évaluation se faisant sur toute la durée d'une séquence, l'assiduité est une évidence.

2) Règles de respect mutuel, attitude en cours

- Tout le monde ne peut être champion olympique, mais il faut venir en cours avec l'envie de progresser et faire des efforts (dépassement de soi).
- Chercher à acquérir des habitudes de pratique sportive pendant les cours d'EPS mais également en dehors.
- Ne pas oublier qu'il n'y a pas que la note qui compte mais aussi l'appréciation ! (Important pour le dossier Parcoursup).
- Respect des règles de sécurité de l'Activité Physique Sportive ou Artistique (APSA) pratiquée.
- En cas de blessure lors d'un cours, prévenir immédiatement l'enseignant qui prendra les mesures nécessaires à une bonne prise en charge.

- Respecter l'organisation du cours, les règles de jeu, le partenaire, l'adversaire, l'arbitre, le matériel, être loyal, tolérant et toujours maître de soi : tout cela fait partie intégrante des apprentissages en EPS. Toute forme de violence est exclue et sanctionnée.

3) Dans les vestiaires

- Le temps pour se changer est de 5 minutes avant l'entrée en cours et de 10 minutes à la fin du cours.
- Un vestiaire fille et un vestiaire garçon sont disponibles.
- Tout acte de dégradation, de violence physique, verbale ou morale à l'intérieur des vestiaires sera sévèrement sanctionné.
- Les professeurs se réservent le droit d'entrer dans les vestiaires après s'être annoncé
- Les professeurs se dégagent de toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires.

4) Tenue d'EPS

- Short, survêtement, tee-shirt et **une paire de vraies chaussures de sport** (indispensable pour le maintien des chevilles et la pratique en toute sécurité et également prévention des tendinites, périostites, entorses ...).
- Vêtement de pluie si nécessaire pour les cours en extérieur (le cours ne sera pas annulé en cas de pluie !)
- Affaires de rechange pour des raisons d'hygiène. Les élèves se doivent de rentrer en tenue civile et non sportive au lycée.
- Privilégier les gourdes réutilisables aux bouteilles d'eau en plastique, dans un souci d'éco-responsabilité.
- Cheveux attachés, pas de chewing-gum en cours, pas de couvre-chef (sauf conditions climatiques particulières).
- Pendant la séance, les téléphones sont interdits. Cependant, dans le cadre d'un besoin pour une activité, ils seront acceptés mais confisqués si l'utilisation n'est pas adaptée.

5) Dispenses médicales

- **Elles relèvent uniquement de la compétence d'un médecin et doivent être justifiées par un certificat médical.**
- Dans tous les cas, l'élève se présente en cours avec sa dispense. Si l'élève ne peut se déplacer suite à sa blessure (béquilles, chaise roulante...), il devra transmettre sa dispense via la boîte aux lettres de l'enseignant, située à l'accueil du lycée. Une copie de la dispense doit être transmise à la responsable vie scolaire du niveau (2^{nde}, 1^{ère} ou terminale).
- **SEUL le professeur peut décider de la présence ou non de l'élève en cours d'EPS.** En effet, l'élève pourra assumer des rôles sociaux (observateur, arbitre, juge...) et développer ainsi ses compétences au niveau attendues de fin de lycée.
- **La dispense doit préciser sa durée, son caractère total ou partiel** (informer le médecin de l'activité pratiquée en cours). On peut travailler le haut du corps si blessure à la cheville ou vice versa... Il est essentiel de maintenir une activité physique !
- Si problème de santé majeur, qui peut influencer la pratique en EPS (ex : asthme, souffle au cœur, problème cardiaque...), en informer rapidement l'enseignant par un mot des parents
- Si l'élève n'a pas eu le temps de voir un médecin, les parents peuvent écrire un mot (en précisant la nature de la blessure et en privilégiant un message via PRONOTE ou mail et non manuscrits). Des sanctions seront prises en cas d'abus.
- **Sans mot des parents ou dispense médicale, l'élève participera normalement à la séance d'EPS.** Lors des évaluations de fin de cycle, seule une dispense établie par un médecin sera acceptée.

6) Évaluations

- La prestation finale a lieu en fin de séquence (planifiée). Si absence prévue et justifiée administrativement, en informer l'enseignant au plus tôt pour qu'il puisse anticiper l'évaluation.
- En cas d'absence aux évaluations, une session de rattrapage sera proposée à l'élève dans la mesure du possible.
- Pour les évaluations Bac de terminale, les élèves recevront une convocation officielle.
- En terminale, la note trimestrielle ne correspond pas à la note de l'épreuve du Bac (les notes du Bac ne doivent pas être communiquées avant juillet. Pour rappel, le contrôle en cours de formation (CCF) a pour but de donner une note certificative officielle en vue de l'obtention du diplôme du baccalauréat.
- En cas d'inaptitude le jour du CCF, l'élève doit fournir au plus tard le jour même un certificat médical sinon cela entraîne un zéro pour l'activité concernée. Les modalités sont signifiées sur les convocations. En terminale, une session de rattrapage par activité sera proposée pour les élèves absents le jour du CCF. L'élève devra se préparer seul pour la session de rattrapage.
- **LA DISPENSE NE DOIT EN AUCUN CAS ETRE ANTI-DATEE ! EN CAS DE DISPENSE NON VALABLE EN TERMINALE, LA COMMISSION EPS NE LA VALIDERA PAS ET CELA ENTRAINERA LA NOTE DE ZERO A L'ACTIVITE !**

7) Association Sportive du lycée

- Les horaires seront transmis à la rentrée de Septembre.
- La pratique peut être uniquement de loisir (plaisir) ou de perfectionnement (notamment en vue du baccalauréat). L'équipe EPS précise que l'épreuve du baccalauréat demande un niveau d'exigence élevé et nous encourageons donc nos élèves à pratiquer le plus possible afin de développer leurs compétences et ainsi réussir dans les activités.
- Différentes activités sont proposées et la participation à l'AS est un excellent moyen pour bien s'intégrer au lycée et connaître les élèves des autres classes.
- Une cotisation de 50 euros + autorisation parentale sera demandée. L'inscription de l'élève lui permettra de venir à tous les horaires dédiés à l'AS, quelle que soit l'activité.